

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

8^e séance tenue le 31 mai 2021 à 21 h 05

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Jorge Magalhaes – Professionnel

Johanne Légaré – Citoyenne

Michel A. Vézina – Citoyen

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Stéphane Blais – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l'urbanisme et du développement durable

ABSENCES :

Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

Marie-Anne Marin – Citoyenne

Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Séance huis clos

21 h 05

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 21 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

4. Approbation du procès-verbal de la 7^e séance tenue le 10 mai 2021

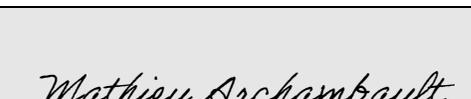
Le procès-verbal de la 7^e séance tenue le 10 mai 2021 est approuvé.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENT



Mathieu Archambault
SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 7^e séance tenue le 10 mai 2021

Le procès-verbal de la 7^e séance tenue le 10 mai 2021 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 7^e séance tenue le 10 mai 2021

Un suivi concernant le projet au 115, rue Principale a été effectué lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme qui a précédé cette séance du Conseil local du patrimoine.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 14 juin 2021.

8. Patrimoine – Modifier la corniche du bâtiment – 42-44, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Tout le périmètre de la corniche devrait recevoir le même traitement, l'arrière étant visible de la rue Aubry;
- Les couleurs de la corniche devraient s'agencer aux couleurs présentes sur les ouvertures des bâtiments, soit le jaune et le vert.
- Le traitement en noir proposé empêchera de distinguer les détails architecturaux de la corniche;
- Le PVC cellulaire qui sera utilisé pour reproduire la corniche semble bien pour ce genre de reproduction. Par contre, s'il est peint en noir, il absorberait la chaleur et pourrait se déformer;
- La corniche restaurée doit reproduire exactement la corniche existante avant son retrait sans autorisation, sur toutes les façades;
- La couleur noire est à éviter;
- Une corniche en bois demande un entretien rigoureux;
- On cite l'hôtel Bank comme un exemple de restauration réussie;
- La Loi sur le patrimoine culturel permet de forcer la réinstallation de la corniche;
- Le requérant collabore à la recherche de solutions;
- La corniche originale qui a été retirée était faite de métal. Elle a été retirée en raison d'infiltration d'eau;
- Des documents techniques plus professionnels que des croquis sur du papier quadrillé auraient été appréciés, pour bien saisir le résultat final proposé;
- On demande de vérifier si le requérant aura droit au Programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti, même si le requérant a détruit des composantes patrimoniales sans autorisation et doit les reconstruire;
- On demande de vérifier s'il est possible d'obtenir un échantillon du PVC cellulaire de Camémat;
- L'année 2021 qui sera inscrite sur la corniche démontre qu'il s'agit d'une reproduction, et non pas la corniche d'origine.

R-CLP-2021-05-31 / 09

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à modifier une corniche pour lui redonner son apparence d'origine a été formulée aux 42-44, rue Laval;

CONSIDÉRANT QUE la corniche actuelle de l'immeuble a été installée sans permis, qu'elle n'est pas conforme aux dispositions du règlement de citation du site patrimonial et que le propriétaire désire corriger la situation par la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'acceptation des travaux applicables du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright;

CONSIDÉRANT QUE les interventions proposées sont conformes aux dispositions des règlements de zonage en vigueur (502-2005 et 532-2020);

CONSIDÉRANT QUE ce Comité considère que les corniches ne sont pas assez accentuées et que les matériaux, formes et procédés ne permettent pas de maintenir une cohérence générale du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de refuser, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195, un projet visant à modifier l'apparence extérieure de l'immeuble aux 42-44, rue Laval, soit de modifier la corniche existante sur les façades avant et latérales, comme illustré dans l'analyse de projet au document suivant :

- Détails de restauration de la corniche – Mars 2021 – 42-44, rue Laval – Annexe 3.

RECOMMANDÉ

9. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 38.